

Accueil > Problématiques émergentes > Cas pratique. Installer des toilettes sèches dans un lieu public



ABONNÉ

Cas pratique. Installer des toilettes sèches dans un lieu public



Au côté de l'ancienne génération de toilettes sèches, celle qui nécessite d'utiliser la fameuse sciure, une seconde technologie existe, adaptée à un public d'utilisateurs élargi. ©LovelyToilettes

Dans le Sud-Est, les propriétaires d'un domaine viticole ont opté pour cette solution technique, souvent méconnue des maîtres d'ouvrage.

Non, les toilettes sèches ne sont pas l'apanage des anciens... ou des néo-ruraux. Depuis 2010, l'entreprise Lovely Toilettes développe cette alternative auprès d'un public varié, avec un certain succès. Car en dépit d'une image parfois datée, ou même négative, les solutions sèches affichent quelques atouts. Ne nécessitant aucun branchement à un réseau d'eau ou d'énergie, elles pourraient devenir de plus en plus adéquates dans certaines configurations spécifiques.

D'autant qu'il existe désormais des technologies permettant de se dispenser de... sciure ou autre litière. « Nous proposons deux types de toilettes sèches », explique d'emblée Dominique Brosseau, cofondateur de l'entreprise qui propose des toilettes sèches personnalisables, fixes et mobiles.

Deux solutions existantes

Au côté de l'ancienne génération de toilettes sèches, celle qui nécessite d'utiliser la fameuse sciure donc (pour absorber le liquide « comme la paille ou la litière »), ce spécialiste de l'éco-construction propose en effet une seconde technologie, adaptée à un public d'utilisateurs élargi. Il a ainsi équipé des restaurants saisonniers, espaces naturels... et un domaine viticole.

« Les toilettes sèches installées au Château de Vauclaire, dans les côtes d'Aix-En-Provence, sont destinées aux employés de l'exploitation et à ses visiteurs, rappelle Dominique Brosseau. Ses propriétaires nous ont sollicité car ils cherchaient une solution autonome peu coûteuse pour s'équiper. En effet, le raccordement au réseau d'eau existant aurait été très coûteux au vu de la configuration des lieux ».

Difficile cependant de proposer à ces clients des toilettes « ancienne génération », à l'image un tantinet éloignée de celle de cette prestigieuse exploitation viticole. « Nous leur avons recommandé l'installation de toilettes dites « à séparation mécanique, explique le responsable. Elles offrent un traitement distinct des matières : les déchets solides sont traités in situ, par compostage tandis que les liquides, stériles, sont évacués à part, en fonction de ce qui existe ». Trois voies d'évacuation sont possibles : la cuve à vidanger régulièrement selon l'usage, le drain d'épandage (si le site est éloigné d'un point d'eau) ou le réseau d'eaux usées (dans le cas où un raccordement est envisageable).

À Aix, les vignerons ont opté pour une solution originale : les liquides sont rejetés dans la cuve de 10 000 litres contenant les « produits d'amendement » de l'exploitation, c'est-à-dire les substances utilisées pour agir sur le pH et la structure physique des sols, apportant à celles-ci nitrate et azote », détaille Dominique Brosseau, qui rappelle qu'il respecte les DTU (documents techniques unifiés) applicables, et propose à ses clients une garantie décennale, comme tout professionnel de la construction.

Ventilation

Mais la technologie ne fait pas tout. Le soin apporté aux différents composants de l'installation joue un rôle essentiel dans l'acceptabilité de la solution. Destiné à recueillir les solides avant leur compostage, le coffre de stockage possède un intérieur étanche, afin qu'il n'y ait aucun contact possible avec le sol, et l'extérieur est bardé de bois (par exemple pin Douglas dans le sud pour supporter la chaleur, ou mélèze pour les climats plus rigoureux du nord et de montagne).

La ventilation est également au centre de l'attention du professionnel : « La séparation des matières permet de supprimer les odeurs, mais nous installons en plus une ventilation naturelle, en creusant une ouverture en hauteur, et en plaçant le caisson de stockage étanche des déchets afin qu'il reçoive de la lumière : la chaleur fait remonter l'air chaud vers l'ouverture », détaille le spécialiste. Dans les toilettes publiques, l'option VMC est également envisageable, à condition de les alimenter par panneaux solaires... et d'orienter les bouches d'extraction afin que le flux d'air circule des toilettes vers le local technique.

Une grande attention est également portée à l'esthétique des toilettes. « Le modèle installé dans le domaine viticole est très proche de celui de toilettes conventionnelles, précise le responsable de l'entreprise, qui propose une gamme complètement personnalisable (matériaux, coloris, siège...) ». Avec à la clé une économie conséquente sur le budget eau, estimée de 3 à 12 litres d'eau potable par utilisation.

Maintenance

On le voit, si la solution sèche « seconde génération » ne comprend finalement pas d'inconvénient majeur, quelques points de vigilance sont à signaler. À commencer par la question de l'évacuation du compost finalement produit, et des liquides dans le cas où ces derniers se retrouvent dans une cuve. « Sur nos modèles de cabine mobiles, équipés de petites cuves, nous avons tendance à évaluer à 750 le nombre de passages avant qu'une vidange ne soit nécessaire, soit 5 à 10 jours d'autonomie », estime le spécialiste. Un nombre indicatif puisque cela varie également en fonction de la taille de la cuve, du coffre de stockage et de la fréquentation. « Sur des installations permanentes (en intérieur ou dans une cabine extérieure), la cuve installée peut être de plus grande capacité afin d'envisager au maximum une vidange annuelle, même en cas de forte fréquentation ».

Le client peut décider de prendre lui-même en charge les opérations, mais Lovely Toilettes propose également un service de vidange, notamment pour les toilettes à fréquentation importante. Il comprend une visite de contrôle annuel, accompagnée de la vidange si nécessaire. « Cela reste quoiqu'il en soit de très faibles volumes, ne nécessitant pas de matériel/véhicule importants. Nous procédons à la vidange de certaines installations publiques tous les quatre ans par exemple », met en avant le responsable.

Selon le type d'effluents, les déchets récoltés par l'entreprise sont traités par compostage, ou prennent la direction de la station d'épuration, comme leurs pairs en provenance de toilettes traditionnelles. « Nous pouvons aussi conseiller les maîtres d'ouvrages qui ont la volonté de recycler le compost obtenu, comme amendement sur les espaces verts par exemple », souligne Dominique Brosseau. Les déchets récoltés par l'entreprise prennent ensuite la direction de la station d'épuration, comme leurs pairs en provenance de toilettes traditionnelles.

Coût

Si les économies d'eau induites par l'utilisation de toilettes sèches sont indéniables – en France, le prix moyen de l'eau potable est de 2,03 euros/m³* – l'investissement de départ s'avère un peu plus élevé que celui nécessaire à une installation traditionnelle. « Le siège et la mécanique s'affichent autour de 2500 euros, auxquels il faudra ajouter les coûts annexes d'installation, qui varient en fonction de l'existant. Cependant, le coût global reste moins élevé qu'un gros investissement dans des travaux d'assainissement », estime Dominique Brosseau, qui propose également un service de location. L'occasion de tester, et de peut être revenir sur ses éventuels préjugés.

*Source : Eaufrance, service public d'information sur l'eau et les milieux aquatiques, données 2013.

Que dit la loi ?

L'arrêté du 7 septembre 2009 autorise les toilettes sèches et détaille les conditions à respecter pour une installation en bonne et due forme. Les toilettes « première génération », dites à litière (sciure) sont essentiellement mises en oeuvre chez les particuliers auto-constructeurs, mais aussi, de plus en plus dans l'événementiel.

Les toilettes de « seconde génération », à séparation mécanique, obéissent à une réglementation plus rigoureuse dans le cas où elles sont raccordées au système d'évacuation des eaux usées. Il faudra éventuellement demander une dérogation au service public local d'assainissement.

À noter enfin que le label E+ C-, actuellement expérimenté par les professionnels de la conception/construction, prévoit la prise en compte de la consommation d'eau (en phase exploitation uniquement) dans [sa méthode d'évaluation de la performance environnementale du bâtiment](#).